



## **PROVINCE DE QUEBEC**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-PIERRE, tenue le quatrième jour de mai deux mille vingt-deux, à 20h00 à la salle Alphonse-Cloutier de l'édifice municipal de Mont-Saint-Pierre, situé au 102, rue Prudent-Cloutier, à Mont-Saint-Pierre.

### **Sont présents :**

M. Magella Emond, maire  
M. André Daraïche, conseiller  
Mme Marise Ouellet, conseillère  
Mme Madone Mercier, conseillère  
M. Claude Cloutier, conseiller  
M. Yannick Ouellet, conseiller  
Mme Colette Réhel, directrice-générale  
Mme Marie Gratton, directrice adjointe

**Absents :** Mme Madone Mercier et M. Alain Gagnon, conseillers

## **VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 20h00 par Monsieur Magella Emond, maire de la municipalité de Mont-Saint-Pierre. Mme Colette Réhel fait fonction de secrétaire d'assemblée.

### **RÉSOLUTION NUMÉRO 043-05-22**

#### **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Claude Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

### **RESOLUTION NUMÉRO 044-05-22**

#### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2022**

Il est proposé par M. Yannick Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QU'**il soit dispensé de lecture, les conseillers en ayant déjà pris connaissance;

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2022 soit adopté.

### **Suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2022**

Le suivi du procès-verbal est fait par M. Magella Emond, maire

### **RESOLUTION NUMÉRO 045-05-22**

#### **ACCEPTATION DES COMPTES D'AVRIL 2022 – LISTE EN ANNEXE**

Il est proposé par Mme Marise Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** la liste des comptes soit adoptée telle que déposée au montant de 41 490.78\$.

**Qu'**une copie de cette liste soit déposée en annexe au livre des délibérations sous la cote 05-2022.

## **RÉSOLUTION NUMÉRO 046-05-22**

### **MANDATER LE MAIRE ET LA DIRECTION GÉNÉRALE POUR SIGNATURE (RQ)**

ATTENDU QUE La Direction des biens non réclamés, par l'entremise du Ministre des Finances, cèdera à la Municipalité de Mont-Saint-Pierre le cadastre 5 632 396 suivant une demande effectuée par celle-ci;

En conséquence, il est proposé par M. Claude Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** la Municipalité de Mont-Saint-Pierre mandate Mme Colette Réhel, directrice générale et M. Magella Emond, maire pour la signature de l'acte de cession du cadastre 5 632 396.

## **RÉSOLUTION NUMÉRO 047-05-22**

### **DÉSIGNATION D'UN ÉTUDIANT COMME ADJOINT AUX FONCTIONNAIRES RESPONSABLES EN MATIÈRE D'URBANISME – APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION MUNICIPALE D'URBANISME**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 236 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1) et de la réglementation locale d'urbanisme, le Conseil municipal doit désigner les fonctionnaires en charge de la délivrance des permis et certificat d'autorisation, lesquels sont généralement appelés inspecteurs en bâtiments;

**CONSIDÉRANT** l'entente intervenue entre la Municipalité et la MRC de La Matanie en matière d'urbanisme;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. André Daraïche et résolu à l'unanimité :

**QUE** le Conseil municipal désigne, pour le printemps et l'été 2022, monsieur Tommy Wagner, adjoint technique en urbanisme (poste étudiant) à MRC de La Matanie, à titre de fonctionnaire désigné pour assister les inspecteurs en bâtiment.

## **RÉSOLUTION NUMÉRO 048-05-22**

### **ENGLOBE – LABORATOIRE**

**ATTENDU QUE** des travaux sont présentement en cours au camping municipal de Mont-Saint-Pierre afin de remplacer le poste de pompage;

**ATTENDU QUE** des plans et devis pour ces travaux ont été réalisés par la firme Tetra Tech mais n'incluaient pas les tests de laboratoire requis pour la vérification des fonds d'excavations et coussins granulaires ainsi que le contrôle de compaction des sols et l'enrobage de conduits;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Yannick Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le conseil accepte l'offre de services de la compagnie Englobe au montant de 2900\$ avant taxes pour les analyses requises lors du remplacement du poste de pompage.

## **RÉSOLUTION NUMÉRO 049-05-22**

### **INCENDIE PRÉVENTIONNISTE 2-3-4 SADM**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Mont-Saint-Pierre désire se prévaloir d'un service de pompiers préventionnistes pour effectuer des visites de prévention des bâtiments de catégories 2, 3 et 4.

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Sainte-Anne-des-Monts peut dispenser ce service à notre municipalité.

**EN CONSÉQUENCE**, Il est proposé par Mme Marise Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** la municipalité de Mont-Saint-Pierre avise la Ville de Sainte-Anne-des-Monts qu'elle souhaite se prévaloir du service de pompiers préventionnistes ;

**QUE** la municipalité de Mont-saint-Pierre mandate Monsieur Magella Emond, maire et madame Colette Réhel, directrice générale de la municipalité, à signer le protocole d'entente relié au service de pompiers préventionnistes, préparé par la Ville de Sainte-Anne-des-Monts

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 050-05-22**

#### **EMBAUCHE DU PERSONNEL CAMPING – SAISON ESTIVALE 2022**

**ATTENDU QUE** la Municipalité se doit d'embaucher le personnel requis au bon fonctionnement du camping municipal ;

**ATTENDU QUE** suite aux améliorations apportées au camping depuis 2018 et, il y a une augmentation de l'achalandage ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. André Daraïche et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** la Municipalité embauche le personnel nécessaire au bon fonctionnement du camping pour la saison estivale ;

- 3 préposés à l'accueil
- 2 gardiens de nuit incluant l'entretien ménager
- 2 journaliers
- 1 journalier – étudiant

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO 051-05-22**

#### **ENTENTE 2022 MONT-LOUIS SERVICE INCENDIE PREVENTIONNISTE EST – CLASSE 1- 2 - MODIFIEE**

**ATTENDU** qu'à la suite de la résolution no 074-05-21 adoptée lors du Conseil municipal de Mont-Saint-Pierre le 5 mai 2021, la municipalité de Mont-Saint-Pierre se prévaut des services de prévention incendie classe 1 et 2 offert par la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis;

**ATTENDU** que la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis nous a fait parvenir une annexe modifiée car le service est passé de 20 semaines à 16 semaines et que le budget alloué est passé de 1794,11\$ à 1521,70\$ ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Claude Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** la Municipalité de Mont-Saint-Pierre accepte l'Annexe modifiée : budget alloué et quote-part du 3 mai 2022 au nouveau montant proposée par Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis, pour les services relatifs à un service intermunicipal de préventionniste de l'Est en incendie;

**QUE** la Municipalité débourse les coûts y apparaissant, soient 1521.70\$.

#### **RESOLUTION NUMÉRO 052-05-22**

#### **MONT-ST-PIERRE (VL) – ENTENTE DE SERVICE AVEC L'AUTORITÉ 9-1-1 DE PROCHAINE GÉNÉRATION**

**ATTENDU** QU'une nouvelle entente de service avec l'autorité 9-1-1 PG de prochaine génération (9-1-1PG) a été signée avec Bell en tant que fournisseur de réseau 9-1-1 désigné par le CRTC pour le Québec, l'Ontario, le Manitoba et les provinces de l'Atlantique.

**ATTENDU QUE** cette nouvelle entente est nécessaire pour que Bell puisse fournir les services 9-1-1PG dans notre municipalité/MRC/première nation/province.

**ATTENDU QUE** cette entente non-modifiable a été déposée et approuvée par le Conseil de la Radiodiffusion et des Télécommunications Canadiennes (CRTC).

ATTENDU QUE le réseau 9-1-1 offert par Bell est gratuit aujourd'hui pour les municipalités et le demeurera en mode 9-1-1 de prochaine génération.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marise Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

**QUE** la Municipalité a pris connaissance de la nouvelle entente de service avec l'autorité 9-1-1 PG de prochaine génération (9-1-1PG) a été signée avec Bell et l'approuve.

**Avant la période de questions, M. le Maire informe les citoyens :**

- Mada
- Nourrir Notre Monde
- Nouveau Rôle Triennal
- Compostage

**PÉRIODE DE QUESTIONS :**

- Règlement commerce itinérance
- Dossier Ukraine
- Travaux camping
- Livre de Mont-Saint-Pierre
- Pancarte brisé coin Pierre-Mercier / chemin Complexe
- Jeux d'eau camping
- Milieux humides
- Salle de quilles / centre culturel
- Limite de vitesse dans le village / Incitations
- Trous asphalte recyclé
- Rue Louis-Ouellet

**RÉSOLUTION NUMÉRO 053-05-22**

**Levée de la séance**

Il est proposé par M. André Daraïche et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

**QUE** la séance soit levée à 21h17.

---

Magella Émond  
Maire

---

Colette Réhel  
Directrice générale

---

*Je, Magella Émond, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.*

